



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

L'an deux mille quatorze, le 30 mars 2014, à 11h, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle Claude BERRI au site Minier de la CAPH, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

CASTIGLIONE Salvatore, DEHOUCK Cécile, PETIT Robert, SAEGERMAN Chantal, RUNCO Tonino, JAWORSKI Suzel, CATTIAU Géry, SZYMONIAK Laurence, DEHOUCK Christophe, CASTIGLIONE Vincenza, CARON Bernard, DUTRIEUX Magalie, SELVEZ Jean Pierre, TYLEK Cathy, ABRAHAM Jean Pierre, WANTELLET Julie DECLEVES Fabien, DUFOUR Séverine, DHINAUT David, VARLEZ Marie-Pierre, LAURANT Emile, VAN DE MAËLE Nathalie, BAUDRY Marc, BOUTELIER Hermeline, STIEVENARD Marc, MATUSZKIEWICZ Gaëtane, STYBURSKI Franck, BENOIT Fabienne, CHAVATTE Pascal.

Absents ayant donné procuration : 0

Absents excusés : 0

Absents : 0

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr CASTIGLIONE, Maire sortant.

Il procède à la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Point n°1 : Installation du Conseil Municipal

Point n°2 : Election du Maire

Point n°3 : Détermination du nombre d'adjoints

Point n°4 : Election des adjoints

Point n°1: Installation du Conseil Municipal.

Mr CASTIGLIONE donne ensuite lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections :

BUREAUX DE VOTE	<i>Inscrits</i>	<i>Votants</i>	<i>Nuls</i>	<i>Suffrages Exprimés</i>	Salvatore CASTIGLIONE, Ensemble, Bâtissons Demain	Franck STYBURSKI, Wallersarenberg dans nos veines	Pascal CHAVATTE, Wallers Arenberg, un projet commun, une place pour chacun
------------------------	-----------------	----------------	-------------	---------------------------	--	--	---

Hôtel de Ville	Bureau n°1	760	558	7	551	406	77	68,00
%						73,68	13,97	12,34
Salle d'animations	Bureau n°2	839	591	21	570	402	90	78
%						70,53	15,79	13,68
Salle d'animations	Bureau n°3	911	684	20	664	479	104	81
%						72,14	15,66	12,20
Salle polyvalente rue Edouard Vaillant	Bureau n°4	966	574	16	558	404	72	82
%						72,40	12,90	14,70
Ecole Mixte Bosquet	Bureau n°5	662	410	13	397	316	39	42
%						79,60	9,82	10,58

TOTAL	4138	2817	77	2740	2007	382	351
%		68,08		66,22	73,25	13,94	12,81

-La liste conduite par Mr CASTIGLIONE, tête de liste "*Ensemble, bâtissons demain*", a recueilli 2007 suffrages et a obtenu 26 sièges.

Sont élus :

Salvatore CASTIGLIONE

Cécile DEHOUCK

Robert PETIT

Chantal SAEGERMAN

Tonino RUNCO

Suzel JAWORSKI

Géry CATTIAU

Laurence SZYMONIAK

Christophe DEHOUCK

Vincenza CASTIGLIONE

Bernard CARON

Magalie DUTRIEUX

Jean Pierre SELVEZ

Cathy TYLEK

Jean Pierre ABRAHAM

Julie WANTELLET

Fabien DECLEVES

Séverine DUFOUR

David DHINAUT

Marie Pierre VARLEZ

Emile LAURANT

Nathalie VANDEMAELE

Marc BAUDRY

Hermeline BOUTELIER

Marc STIEVENARD

Gaëtane MATUSZKIEWICZ

-La liste conduite par Mr Franck STYBURSKI, tête de liste "*Wallerarenberg dans nos veines*", a recueilli 382 suffrages et a obtenu 2 sièges.

Sont élus :

Franck STYBURSKI

Fabienne BENOIT

-La liste conduite par Mr Pascal CHAVATTE, tête de liste "*Wallers Arenberg, Un projet commun, une place pour chacun*" a obtenu 351 suffrages et obtenu 1 siège.

Est élu :

Pascal CHAVATTE

Mr CASTIGLIONE déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 23 mars 2014.

Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Mme MATUSZKIEWICZ, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, préside donc la suite de la séance en vue de l'élection du Maire.

Elle propose de désigner Mr Marc STIEVENARD, benjamin du Conseil Municipal, comme secrétaire.

Mr STIEVENARD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Mr STIEVENARD dénombre 29 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Etaient Présents : 29

Etaient absents excusés avec procuration : 0

Etaient absents excusés : 0

Etaient absents : 0

Point n°2: Election du Maire

Mme MATUSZKIEWICZ, doyenne de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Elle ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Mme MATUSZKIEWICZ sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mmes TYLEK et DUTRIEUX acceptent de constituer le bureau.

Mme MATUSZKIEWICZ demande alors s'il y a des candidats.

Mr PETIT propose la candidature de Mr Salvatore CASTIGLIONE au nom du groupe «Ensemble, bâtissons demain ».

Mme MATUSZKIEWICZ enregistre la candidature de Mr CASTIGLIONE et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

MME MATUSZKIEWICZ proclame les résultats :

Nombre de bulletins	Blanc ou Nuls	Suffrages Exprimés	Majorité Requise	Salvatore CASTIGLIONE
29	0	29	15	29

Mr CASTIGLIONE ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Mr CASTIGLIONE prend la présidence et remercie l'assemblée.

Point n°3 : Détermination du nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire 7 Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'élire 7 adjoints

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°4 : Election des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 7,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

-Liste "Ensemble, bâtissons demain" : Mr Robert PETIT, Mme Cécile DEHOUCK, Mr Tonino RUNCO, Mme Chantal SAEGERMAN, Mr Géry CATTIAU, Mme Suzel JAWORSKI, Mr Christophe DEHOUCK

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	Blanc ou Nuls	Suffrages Exprimés	Majorité Absolue	Liste "Ensemble Bâtissons Demain"
29	2	27	15	27

La liste "Ensemble, bâtissons demain" ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- 1) Mr Robert PETIT, 1er adjoint
- 2) Mme Cécile DEHOUCK, 2ème adjoint,
- 3) Mr Tonino RUNCO, 3ème adjoint,
- 4) Mme Chantal SAEGERMAN, 4ème adjoint,
- 5) Mr Géry CATTIAU, 5ème adjoint,
- 6) Mme Suzel JAWORSKI, 6ème adjoint,

7) Mr Christophe DEHOUCK, 7ème adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 12h25.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 30 Mars 2014

Salvatore CASTIGLIONE		Cécile DEHOUCK	
Robert PETIT		Chantal SAEGERMAN	
Tonino RUNCO		Suzel JAWORSKI	
Géry CATTIAU		Laurence SZYMONIAK	
Christophe DEHOUCK		Vincenza CASTIGLIONE	
Bernard CARON		Magalie DUTRIEUX	
Jean Pierre SELVEZ		Cathy TYLEK	
Jean Pierre ABRAHAM		Julie WANTELLET	
Fabien DECLEVES		Séverine DUFOUR	
David DHINAUT		Marie Pierre VARLEZ	
Emile LAURANT		Nathalie VANDEMAELE	
Marc BAUDRY		Hermeline BOUTELIER	
Marc STIEVENARD		Gaëtane MATUSZKIEWICZ	
Franck STYBURSKI		Fabienne BENOIT	
Pascal CHAVATTE			